
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (« **CGV** ») définissent les conditions dans lesquelles la société Arca Aliment ,s.l demeurant à Av. Països Catalans, n° 1 3°A 17820 Banyoles (Girona) , dont le numéro de représentation fiscale est ESB17435769, représentée par Monsieur Eugenio José Canals de Echenique en qualité de Gérant (le « **Vendeur** ») fournit les produits désignés ci-dessous (les « **Produits** ») à tout acheteur professionnel situés en France et à l'étranger (le « **Client** »).

Le Vendeur commercialise auprès du Client deux types de Produits qu'il achète lui-même auprès de vendeurs professionnels, en particulier des négociants, des abattoirs et des ateliers de découpe (les « **Fournisseurs** ») :

- Des viandes, carcasses et pièces de viande, avec ou sans os, commercialisées en qualité de produits frais (bœuf, taureau, veau, volaille, agneau, mouton, gibier, abats, etc.) (les « **Produits Frais** ») ;
- Des viandes et pièces de viande, avec ou sans os, commercialisées en qualité de produits congelés (bœuf, taureau, veau, volaille, agneau, mouton, gibier, abats, etc.) (les « **Produits Congelés** ») ;

ARTICLE 2. OPPOSABILITÉ DES CGV

Les CGV s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes les commandes de Produits réalisées par le Client. Elles constituent le socle unique de la négociation commerciale entre le Vendeur et le Client. A compter de leur acceptation par le Client, même tacite, les CGV remplacent et annulent toute discussion et/ou accord intervenu(s) préalablement entre le Vendeur et le Client, et priment toute autre condition figurant dans un document quelconque.

Les CGV pourront faire l'objet de modifications ultérieures, notamment pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires, la version applicable à l'achat de Produits par le Client étant celle en vigueur à la date de l'acceptation de la commande par le Vendeur dans les conditions figurant ci-dessous.

Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des stipulations des CGV ne pourra être interprété par le Client comme une renonciation du Vendeur à se prévaloir de ladite stipulation à l'avenir.

ARTICLE 3. COMMANDE DES PRODUITS

Pour être valable, toute commande doit être passée par email aux adresses suivantes : fabrice@arcaliment.fr ; david@arcaliment.fr; marta@arcaliment.es et doit préciser, notamment, la quantité et les références du ou des Produit(s) souhaité(s), dont les caractéristiques et le prix sont communiqués par le Vendeur au Client selon ses demandes et besoins. Toute vente devient valide lorsque le Vendeur donne son acceptation, laquelle se matérialise par la remise au Client d'une confirmation de commande, par email. Toute commande confirmée par le Vendeur est ferme et définitive pour le Client, qui ne peut ni la modifier, ni l'annuler, ni en refuser la livraison. En cas de discordance entre les dispositions des CGV et les modalités spécifiées dans une commande, les secondes l'emportent sur les premières.

Le Vendeur se réserve le droit de refuser toute commande en cas de manquement du Client à l'une quelconque de ses obligations et/ou présentant un caractère anormal pour quelque raison que ce soit et/ou afin de se conformer à la réglementation sanitaire en vigueur.

ARTICLE 4. LIVRAISON DES PRODUITS

4.1. Modalités de livraison des Produits

Les Produits sont livrés à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande.

Le cas échéant, le délai de livraison indiqué au Client n'est donné qu'à titre indicatif. En conséquence, le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité ni solliciter l'annulation de la commande si la livraison des Produits est assurée dans un délai raisonnable.

La livraison est assurée directement par le Vendeur qui transmet la facture et la feuille de traçabilité.

4.2. Réclamations

Le Vendeur ne pourra être tenu responsable de toute difficulté née à l'occasion du transport (tels que destruction, avaries, perte ou vol) et/ou d'un retard lors de la livraison des Produits,

Le Vendeur répond uniquement des défauts de conformité à la commande existant lors de la livraison des Produits, en ce compris les documents d'accompagnement et l'étiquetage. En cas de vice apparent et/ou de non-conformité apparente et/ou de produit(s) manquant(s), le Client devra formuler les réserves nécessaires auprès du Vendeur sur la lettre de voiture du transporteur à confirmer par mail dans les 48H à marta@arcaliment.es, à compter de la réception des Produits, et fournir tout justificatif nécessaire. Tout remplacement ou retour d'un Produit devra faire l'objet d'un accord écrit et préalable du Vendeur, cet accord n'impliquant aucune reconnaissance de responsabilité de sa part. Le cas échéant, les parties se mettront d'accord sur les modalités de retour des Produits, lequel suppose que le Produit soit en parfait état, c'est-à-dire qu'il n'ait subi aucune détérioration, modification ou transformation pour quelque cause que ce soit. Les Produits retournés voyageront aux risques du Client.

Aucune réclamation postérieure à la transformation des matières premières livrées, ne pourra être acceptée.

ARTICLE 5. TRANSFERT DE LA PROPRIETE ET DES RISQUES

5.1. Transfert des risques

Les risques liés aux produits sont transférés au client au chargement lorsque le client réalise le transport par lui-même. En cas de livraison par notre société, le transfert de risque se fera à réception de la livraison à quai. Le client devra souscrire une assurance garantissant les risques nés à compter de ce moment.

5.2. Clause de réserve de propriété

Le transfert de propriété des Produits est suspendu jusqu'au complet paiement du prix par le Client, en principal et accessoires. En cas de défaut de paiement total ou partiel du prix à l'échéance convenue, le Vendeur pourra reprendre les Produits sur simple sommation, étant précisé que les Produits présents dans les stocks du Client seront réputés correspondre aux créances impayées. La restitution des Produits se fera aux frais et risques du Client.

Dans l'hypothèse où les Produits vendus sous réserve de propriété auront été revendus par le Client, la créance du Vendeur sera automatiquement transportée sur la créance du prix de revente. Le Client cède dès à présent au Vendeur toutes créances qui naîtraient de la revente des Produits impayés sous réserve de propriété.

Le Client sera seul responsable de tous les risques de détérioration, perte et/ou destruction, partielle ou totale, quelle que soit la cause du dommage. Le Client devra en conséquence souscrire une assurance garantissant les Produits, laquelle devra stipuler que toute indemnité sera payée directement au Vendeur. Il fournira au Vendeur, à sa première demande, toute justification de l'assurance ainsi souscrite.

Le Client s'oblige à informer tout tiers, notamment en cas de saisie, du fait que les Produits sous clause de réserve de propriété appartiennent au Vendeur, et à informer le Vendeur immédiatement de toute saisie ou opération similaire.

La présente clause n'empêche pas le transfert des risques au Client à la livraison. Elle s'applique à tous les Produits acquis par le Client, sans aucune exception.

ARTICLE 6. PRIX

6.1. Tarifs applicables

Les prix des Produits sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la commande. Ce tarif peut être modifié à tout moment par le Vendeur, les modifications étant applicables à la date indiquée sur le nouveau tarif. Les prix sont exprimés dans la monnaie de facturation et hors taxes. Les frais supplémentaires à la charge du Client (frais d'emballage, de manutention, de transport, TVA et autres taxes, etc.) font l'objet d'une mention distincte et lui sont communiqués lors de la passation de sa commande et au plus tard avant l'expédition des Produits.

6.2. Modalités de paiement

Toute commande de Produits est matérialisée par l'émission d'une facture par le Vendeur, laquelle est remise au Client au plus tard lors de la livraison des Produits. Aucun escompte n'est accordé au Client en cas de paiement anticipé. Les factures peuvent être réglées selon les modalités qui suivent, seule l'inscription effective des fonds sur le compte bancaire du Vendeur valant complet paiement : - les factures relatives aux Produits Frais doivent être réglées par virement SEPA dans un délai maximal de 21 jours à compter de leur

livraison ; - les factures relatives aux Produits Congelés doivent être réglées par virement SEPA dans un délai maximal de 30 jours à compter de leur livraison.

6.3. Sanction en cas de retard ou défaut de paiement

Tout retard ou défaut de paiement de la part du Client entrainera l'application de plein droit, sans mise en demeure et dès le jour suivant l'échéance non respectée, d'une pénalité de retard égale au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Dans ce cas, le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en question. Pour le second semestre de l'année concernée, il est le taux en vigueur au 1^{er} juillet de l'année en question. En outre, il sera dû par le Client une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros, qui pourra néanmoins être augmentée dans le cas où le Vendeur justifierait de frais plus importants.

Par ailleurs, en cas de retard ou défaut de paiement à l'échéance, le Vendeur se réserve le droit de suspendre voire de résoudre de plein droit la commande et toute autre commande et/ou livraison de Produits en cours, sans préjudice de toute indemnité ou autre voie d'action, et de demander la restitution des Produits.

ARTICLE 7. GARANTIE DES PRODUITS

Le Vendeur s'engage à ce que les Produits soient en tout point conformes aux obligations légales et réglementaires et aux normes européennes en vigueur.

Sans préjudice des garanties légales applicables, les garanties que le Vendeur accorde pour les Produits sont celles qui lui sont accordées par les Fournisseurs, tant en ce qui concerne leur durée que leurs conditions de mise en œuvre. En outre, les garanties ne pourront être mises en œuvre qu'en cas d'utilisation normale des Produits dans des conditions correspondant à leurs caractéristiques et/ou aux normes professionnelles. Elles sont exclues lorsque le défaut provient d'une mauvaise utilisation et/ou d'une mauvaise conservation du Produit par le Client, d'une modification du Produit non prévue ni spécifiée par le Vendeur et/ou le Fournisseur et/ou d'un cas de force majeure.

Tout Produit susceptible de bénéficier de la mise en œuvre de la garantie doit au préalable être soumis au Vendeur pour vérification de son caractère défectueux, le Client devant présenter le bon de livraison ou la facture. Les interventions au titre de la garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. Les frais éventuels de port sont à la charge du Client.

ARTICLE 8. RESPONSABILITE DU VENDEUR

Le Vendeur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des modalités de revente des Produits appliquées par le Client, que ce soit dans un point de vente physique ou par le biais d'un site internet, le Client devant faire son affaire personnelle du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la vente de produits alimentaires (respect des normes d'hygiène, de sécurité et de conservation, étiquetage, traçabilité et origine des Produits, information des consommateurs, etc.).

ARTICLE 9. DONNEES PERSONNELLES

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le Client est informé que des données personnelles (nom, adresse, email, numéro de téléphone) pourront être collectées par le Vendeur, responsable de traitement. Ces données personnelles peuvent être collectées lors de la commande des Produits ou plus généralement dans le cadre de la relation commerciale, et ce afin de permettre au Vendeur d'exécuter ses obligations aux termes des CGV ou de répondre à une exigence légale ou réglementaire. Seules des personnes habilitées chez le Vendeur ou de l'un de ses sous-traitants peuvent accéder aux données personnelles collectées. Les données personnelles sont conservées uniquement pendant la durée de l'exécution de la relation commerciale. En cas de cessation de cette relation, elles peuvent faire l'objet d'un archivage intermédiaire pour satisfaire aux obligations légales du Vendeur.

Les personnes physiques dont les données personnelles ont été recueillies par le Vendeur disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, d'opposition pour motif légitime et à la prospection, et devront adresser leur demande par email à l'adresse suivante : marta@arcaliment.es

ARTICLE 10. DROIT APPLICABLE – LITIGE

Les CGV sont soumises au droit d'arbitrage de la cour de Gironne, Espagne.

En cas de contestation ou de litige de quelque nature que ce soit, et à défaut de règlement amiable, les Parties s'engagent à soumettre leur différend au Tribunal de commerce et la Cour d'appel de Girona, et ce même en cas de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Les conditions de vente sont consultables sur simple demande et considérées tacitement comme admises par tout client confirmant une opération commerciale.
